

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur Georges BARTHE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Soit 37 voix susceptibles de se prononcer

D'où une majorité absolue fixée à 19

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Election du Président du Syndicat mixte Gers Numérique

Date de la convocation
23/10/2014

Date d'affichage
23/10/2014

Monsieur le Président ayant présenté sa démission par courrier en date du 21 octobre 2014, acceptée par Monsieur le Préfet le 29 octobre 2014, Monsieur Georges BARTHE rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation du Président et ses missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection correspondante par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

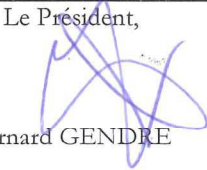
S'est déclaré candidat à la fonction de Président du syndicat mixte :

Monsieur Bernard GENDRE

N° de la délibération
CS-20141030-01

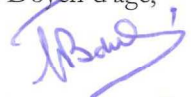
37 suffrages ont été exprimés. La candidature de Monsieur Bernard GENDRE ayant recueilli 37 voix en sa faveur, celui-ci a été proclamé élu à l'unanimité et est immédiatement installé dans ses fonctions de Président du syndicat mixte.

Monsieur Bernard GENDRE occupant les postes de Vice-président du Syndicat et de Président de la Commission d'Ingénierie Technique et Géographique depuis son élection par le Comité Syndical réuni le 19 mai 2014, démissionne de ces deux fonctions.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le
30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Doyen d'âge,


Mr. Georges BARTHE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Soit 37 voix susceptibles de se prononcer

D'où une majorité absolue fixée à 19

OBJET : Election du Vice-président du Syndicat et du Président de la Commission d'Ingénierie Technique et Géographique

Suite à sa démission de ses fonctions de Vice-président du Syndicat et de Président de la Commission d'ingénierie Technique et Géographique, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation, ainsi que les missions, puis fait appel à candidatures pour les élections correspondantes par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

S'est déclaré candidat aux fonctions de Vice-président du syndicat mixte et de Président de la Commission d'Ingénierie technique et Géographique :

- Monsieur Jean-Pierre SALERS, qui part la même demande à intégrer la commission d'Ingénierie Technique et géographique

37 suffrages ont été exprimés. La candidature de M. Jean-Pierre SALERS ayant recueilli 37 voix en sa faveur, celui-ci a été proclamé élu à l'unanimité et est immédiatement installé dans ses fonctions de Vice-président du syndicat mixte et de Président de la Commission d'Ingénierie technique et Géographique.

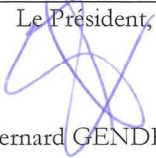
Conformément aux dispositions de la délibération n°CS-201405190004 en date du 19 mai 2014, Monsieur Henri CORMIER reste Président de la Commission Administrative et Monsieur Robert FRAIRET, Président de la Commission des relations avec les opérateurs et les partenaires futurs.

Monsieur Jean-Pierre SALERS occupant le poste de Secrétaire depuis son élection par le Comité Syndical réuni le 19 mai 2014, démissionne de cette fonction.

Date de la convocation
23/10/2014

Date d'affichage
23/10/2014

N° de la délibération
CS-20141030-02

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le
30/10/2014
Le Président,

Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Soit 37 voix susceptibles de se prononcer

D'où une majorité absolue fixée à 19.

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Election du Secrétaire du Syndicat mixte Gers Numérique

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre SALERS de sa fonction de Secrétaire, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation du Secrétaire, ainsi que ses missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection correspondante par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

Date de la convocation
23/10/2014

Date d'affichage
23/10/2014


S'est déclaré candidat à la fonction de Secrétaire du syndicat mixte :

- Monsieur Philippe MARTIN

37 suffrages ont été exprimés. La candidature de Monsieur Philippe MARTIN ayant recueilli 37 voix en sa faveur, celui-ci a été proclamé élu à l'unanimité et est immédiatement installé dans ses fonctions de Secrétaire du syndicat mixte.

N° de la délibération
CS-20141030-03

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation
23/10/2014

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2014


Date d'affichage
23/10/2014

Monsieur le Président de séance rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 18 septembre 2014, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N° de la délibération
CS-20141030-04 Document annexé : 1

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation
23/10/2014

Date d'affichage
23/10/2014

OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature

Par arrêté en date du 17 février 2014, Romain GABRIELLI, Directeur du Syndicat, a reçu délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, contrats, correspondances et pièces comptables relatifs à l'administration du syndicat, à l'exclusion des rapports et délibérations du Comité syndical et du bureau, ainsi que les arrêtés de nomination ou contrats de recrutement.

A ce titre, les dépenses et actes suivants ont été réalisés au mois de septembre 2014 :

1 - Supports de communication utilisés notamment pour la conférence du 16 septembre, mais en grande partie réutilisables :

- Conception graphique : auprès de « Nuances » sise à Courbevoie (92) pour un montant de 9 000€ TTC ;
- Support Kalémono : auprès de « la station graphique » sise à Noisy le Grand (92) pour un montant de 684€ TTC ;
- Support bâche : auprès de « Réactive Média Com » sise à Toujouse (32) pour un montant de 433,50€ TTC ;

N° de la délibération
CS-20141030-05

2 – Signature d'une convention de mise disposition auprès d'Orange, des infrastructures support de la montée en débit au PRM, propriété du Syndicat.

Après information de la Commission Technique qui s'est réunie le 20 octobre 2014, le comité syndical prend acte de ces décisions.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation
23/10/2014

OBJET : Approbation du DCE du marché de travaux de montée en débit hertzien, portant sur la technologie « Radio/Wi-Fi »

Les travaux de montée en débit du réseau hertzien, prévus dans l'action 4 du Schéma Départemental d'Aménagement Territorial Numérique, seront réalisés sur les territoires situés en dehors des périmètres des projets de montée en débit aux sous-répartiteurs et du futur RIP (FttH).

Date d'affichage
23/10/2014

Cette consultation, dont le montant estimatif s'élève à 851 500€ HT, s'effectuera sur la base du Document de consultation des Entreprises (DCE) ci-annexé, et relève de la procédure des MAPA (marchés à procédure adaptée).

Vu l'avis favorable de la Commission Technique qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

N° de la délibération
CS-20141030-06 Document annexé : 1

- d'approuver le lancement du marché de travaux portant sur la technologie « radio/Wi-Fi », sous forme d'un MAPA ;
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le titulaire qui aura présenté la meilleure offre, sous réserve qu'une entreprise soit retenue pour l'exploitation et la commercialisation du réseau hertzien dans le cadre de la procédure de Délégation de Services Publics actuellement en cours,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le
30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Avenant de transfert de la convention signée par le Département du Gers avec e-Téra concernant l'occupation privative du domaine public (fourreau de 17 kms sur L'Isle Arné, Aubiet et Mauvezin)

Date de la convocation
23/10/2014

M. le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2013198-0004 en date du 17 juillet 2013, en décidant d'adhérer au Syndicat Gers Numérique par délibération en date du 28 juin 2013, le Département du Gers a transféré à ce nouvel établissement public les compétences qui en forment l'objet syndical, dont notamment un fourreau de 17 kms de linéaire implanté sur les communes de L'Isle Arné, Aubiet et Mauvezin.

Date d'affichage
23/10/2014

Par conséquent, la convention d'occupation du domaine public et d'utilisation des installations signée le 1^{er} octobre 2010 avec la société E-Téra, est transférée de droit au Syndicat Gers Numérique.

N° de la délibération
CS-20141030-07 Document annexé : 1

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les Partenaires qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec Réseau Ferré de France (RFF) concernant l'Occupation de traversée du domaine ferroviaire (fourreau de 17 kms sur L'Isle Arné, Aubiet et Mauvezin)

Date de la convocation
23/10/2014

M. le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2013198-0004 en date du 17 juillet 2013, en décidant d'adhérer au Syndicat Gers Numérique par délibération en date du 28 juin 2013, le Département du Gers a transféré à ce nouvel établissement public les compétences qui en forment l'objet syndical, dont notamment un fourreau de 17 kms de linéaire implanté sur les communes de L'Isle Arné, Aubiet et Mauvezin.

Date d'affichage
23/10/2014

Ce fourreau traversant le domaine ferroviaire de RFF, il convient de signer une convention d'occupation du domaine ferroviaire définissant les droits et obligations qui lient désormais le Syndicat Gers Numérique et RFF.

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les Partenaires qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

N° de la délibération
CS-20141030-08 Document annexé : 1

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le
30/10/2014
Le Président, 
Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG)

Date de la convocation
23/10/2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la volonté du syndicat de favoriser la cohérence des initiatives publiques en matière d'aménagement numérique ainsi que leur bonne articulation avec l'investissement privé.

Date d'affichage
23/10/2014

Il fait ensuite lecture du projet de convention de partenariat avec le SDEG définissant les modalités techniques, juridiques et financières pour la pose par ce dernier d'ouvrages de télécommunications pour le compte de Gers Numérique, en vue du tirage ultérieur de réseaux fibres optiques.

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les Partenaires qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention avec le SDEG tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° de la délibération
CS-20141030-09 Document annexé : 1

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Projet « Ecoles Numériques »

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'Etat a mis en place un programme intitulé « école numérique » qui consiste à créer les conditions nécessaires de ressources et de services en ligne de qualité, accessibles à tous pour donner la priorité aux formations « au » et « par » le numérique.

La stratégie du projet de l'entrée du numérique à l'école du premier degré est construite autour d'une phase expérimentale pour laquelle le Gers a été retenu comme département pilote.

Le Syndicat Gers Numérique est sollicité pour participer à cette phase d'étude et d'expérimentation qui concernera 8 à 16 écoles sélectionnées par le Rectorat de Toulouse.

Les partenaires associés à cette expérimentation sont :

- L'État, ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Académie de Toulouse ;
- La préfecture de région de Midi-Pyrénées ;
- L'État, ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, académie de Toulouse, La direction des services départementaux de l'Éducation nationale (D.S.D.E.N.) du Gers ;
- Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques, (CANOPE Midi-Pyrénées)

Une convention de partenariat, dont un projet est joint en annexe, définit les missions et objectifs de chacune des parties.

Objectifs à moyen terme :

1. Mettre en place une ingénierie technique et administrative pour accompagner les communes et écoles à opérer le déploiement des équipements ;
2. Mettre en place un dispositif pour développer des usages éducatifs du 1er degré ;
3. Élaborer et mettre en application un plan d'action pour former les enseignants.

L'objectif final de cette expérimentation est, à partir des résultats obtenus, d'établir un plan de déploiement sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

...../.....

Date de la convocation
23/10/2014

Date d'affichage
23/10/2014

N° de la délibération
CS-20141030-10 Document annexé : 1

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

N° de la délibération
CS-20141030-10 Page 2

Le plan de financement s'établit comme suit :

Équipements	80 000€ HT	
Subvention attendue de l'Etat – FNADT	60 000€ HT	75%
Autofinancement par le Syndicat	20 000€ HT	25%

Vu l'avis favorable de la Commission des Relations avec les Partenaires qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 75% du montant des dépenses HT, auprès de l'Etat sur le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- d'approuver le plan de financement précité ;
- de retenir comme principe de financement du solde de cette expérimentation, conformément à l'article 31 et l'annexe 2 du règlement intérieur du Syndicat, 60% pour le Conseil Général et 40% pour les EPCI, en fonction de leur population ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après
transmission au contrôle de
légalité et publication le
30/10/2014

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

PRESENTS : 23 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Francis DAGUZAN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation
23/10/2014

OBJET : Délibération de principe sur la mise en œuvre d'un marché de Conception Réalisation Maintenance et Exploitation (CREM) pour le déploiement du FTTH sur le périmètre du syndicat mixte.

Date d'affichage
23/10/2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions législatives et réglementaires prévoyant l'intervention d'une délibération de principe pour lancer une procédure de marché public sous forme de Conception, Réalisation, Maintenance et Exploitation, à l'appui du rapport technique ci-annexé.

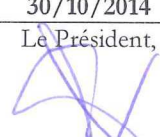
N° de la délibération
CS-20141030-11 Document annexé : 1

Il évoque ensuite l'intention du syndicat mixte, conformément au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique adopté en séance du 27 janvier 2012 par l'Assemblée Départementale, de déployer un réseau d'initiative publique FTTH sur 15 communautés de communes gersoises.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la procédure à mettre en œuvre dans le cadre d'un marché de CREM, conformément aux dispositions des articles 37, 69 et 73 du code des marchés publics, et notamment la nécessité de créer un Jury constitué des membres de la Commission d'Appels d'Offres et d'au moins un tiers de maître d'œuvre, nommés par Monsieur le Président en tant qu'expert.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance pour le déploiement du réseau d'initiative publique FTTH sur le département du Gers ;
- de confier à Monsieur le Président le soin de diligenter la procédure prévue aux articles 37, 69 et 73 du Code des Marchés Publics et d'accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

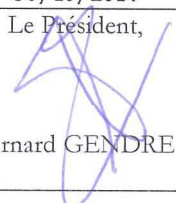
N° de la délibération
CS-20141030-11 Page 2

- d'approuver le principe et le mode de rémunération des trois experts du jury en fonction des dispositions de l'article 614 du code de l'urbanisme, soit une vacation journalière à hauteur de 1/100 du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944, en sus du remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation de justificatifs et des indemnités kilométriques par application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,


Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Mr Francis DAGUZAN a quitté la séance avant le vote de la présente délibération

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

PRESENTS : 22 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Plan de résorption des zones mal desservies en téléphonie mobile

Date de la convocation
23/10/2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions législatives et réglementaires prévoyant l'intervention de la puissance publique en cas de carence ou d'insuffisance d'initiative privée, conformément aux dispositions de l'article L 1511-6 du CGCT.

Date d'affichage
23/10/2014

Il évoque ensuite l'intention du syndicat mixte, de réaliser un état des lieux des zones mal desservies en téléphonie mobile et d'établir un programme de travaux visant à assurer la couverture totale en THD du Département, avec un co-financement de l'Etat.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique qui s'est réunie le 20 octobre 2014, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver la mise en œuvre de ce projet ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 50% des dépenses engagées, auprès de l'Etat sur le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- ✓ de retenir comme principe de financement du solde de cette opération :
 - 40% pour les EPCI en fonction de leur population municipale
 - 60% pour le CG32

N° de la délibération
CS-20141030-12

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le 30/10/2014
Le Président,  Bernard GENDRE

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS
NUMERIQUE »

Le 30 octobre 2014 à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président du syndicat mixte, Monsieur Bernard GENDRE.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

PRESENTS : 22 – Philippe MARTIN, Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Claude MAURAS, Georges BARTHE, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Jean-Pierre SALERS.

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Signature d'un contrat d'emprunt auprès de la CDC

M. le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à la délibération n°CS-201409170004 de la séance du 18 septembre 2014, approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement, le financement de l'ensemble des travaux nécessite le recours à l'emprunt à hauteur de 37 453 000€. Par délibération n° CS-201414090006, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat proposé par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Afin de répondre aux exigences des services juridiques de la CDC, ce prêt, à l'origine modulable, doit fixer dès à présent ses conditions de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer le contrat retenant l'offre financière proposée par la CDC qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 18 726 500€

Durée : 20 ans

Taux : Livret A + 1%

Périodicité des échéances : annuelle

Amortissement : constant

Base de calcul : exact/365

Frais de dossier : 11 235,90€ soit 0.06%

Préfinancement : sous 24 mois à compter de la date de signature du contrat

- à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°CS-20140918006 en date du 18 septembre 2014.

Fait à Auch, le 30 octobre 2014

Le Président,

Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après
transmission au contrôle de
légalité et publication le
30/10/2014

Le Président,

Bernard GENDRE